

Le 16 septembre 1999

Note pour Francis ROL-TANGUY

Réflexions sur ta note du 14 septembre 1999

1. Orientations pour l'action générale du ministère.

Le ministre et toi avez toujours tenu à dire que du débat devait sortir quelque chose de plus large que le projet de loi : des orientations de l'action d'ensemble du ministère pour une nouvelle période.

La structure de ton papier se prête très bien à cela puisque tu as trois parties : au début un discours politique sur quelle ville voulons-nous ; à la fin le plan de la loi ; au milieu quelque chose que tu as appelé « mesures » et que j'appellerai plutôt « objectifs », qui est plus large que la loi mais plus précis que le discours politique et qui se prête très bien à des indications d'orientation pour une action d'ensemble sur la durée.

Dans ce cadre :

- Manque l'affirmation d'une attitude très offensive du ministère sur le contrat d'agglomération (d'ailleurs il nous semble avec Cavallier qu'il y a une faute de frappe : ce qui est marqué contrat d'agglomération en haut de la page 2 comme instrument de l'intégration doit être plutôt le contrat de ville).

Il est vrai qu'en dehors de la création des autorités de déplacement nous n'avons pas trouvé lors des ateliers beaucoup de mesures de transfert de pouvoir sur les présidents d'agglomération : d'où ce décalage entre l'annonce que le projet de loi est un pas supplémentaire de décentralisation et le contenu réel du plan de la loi. La pratique volontariste du contrat d'agglomération peut être une manière de combler cet écart.

- A ce titre je rappelle qu'une demande des ateliers a été la possibilité de moduler la réglementation. Je constate qu'on parle de refaire une réglementation plus adaptée à l'intervention dans les centres villes (je ne vois pas où, ailleurs que dans les centres on a fait jusqu'à présent de la résorption de l'habitat insalubre, de l'intervention en secteur sauvegardé, de la rénovation puis de la réhabilitation...) alors que la demande a été d'avoir des marges de d'adaptation locale sur la réglementation existante.

La loi ne pourrait-elle pas ouvrir la possibilité de telles marges de manoeuvre au préfet qui les accorderait ou non au sein du contrat d'agglomération, en fonction de son équilibre général.

De la même manière que le contrat de ville est l'outil du ministère de la ville, je pense qu'il faudrait que notre ministère « s'approprie » le contrat d'agglomération. La loi deviendrait d'ailleurs peut être à ce moment là une loi d'orientation sur les politiques d'agglomération...

- Enfin comme tu nous l'as dit lors de notre dernière séance, la conclusion du débat et la présentation de cette loi devraient être l'occasion d'annoncer des tendances d'évolution, même si les mesures concrètes ne sont pas à la hauteur parce que les choses ne sont pas mures. Il me semble que sur le fond nous partageons assez largement l'idée selon laquelle il faut, du côté de l'état, s'organiser pour séparer ceux qui discutent et signent le contrat d'agglomération et ceux qui peuvent jouer un rôle d'arbitre.

Je suis d'accord avec toi, ce n'est pas cette loi qui va créer ce bouleversement. On peut néanmoins justement dans cette partie sur les objectifs y faire allusion. Comme tu me l'as dit l'autre jour, après tout le ministre pour son propre compte dispose dans son administration des moyens d'effectuer cette séparation. Pourquoi ne pas annoncer qu'il va aller vers cette pratique ?

2. Quelques remarques sur des points particuliers.

- Dans la deuxième partie, celle sur les objectifs, il est dit qu'on transformera les rapports entre les organismes d'HLM et l'Etat. Je pense qu'on évoque ici l'idée d'une contractualisation globale par organisme au lieu des conventions par programme. Ceci nécessite un texte législatif. Il n'est pas évoqué dans le plan détaillé de la loi.

- Je ne pense pas, et ceci est une idée largement partagée sur le terrain, que la participation des locataires aux instances des HLM changent quoique ce soit à la réalité des choses, même si elle est une satisfaction des appareils, de ceux des locataires bien sur.

Je pense plutôt qu'il faut provoquer une concertation sur le terrain sans l'encadrer dans des formes trop précises.

Pour cela la loi pourrait faire obligation aux organismes, de se doter d'une charte de concertation, précisant les lieux, les sujets, les périodes de concertation avec les locataires et l'instance départementale qui est visée dans le texte actuel, voire sa compétence étendue à la conciliation ou à l'arbitrage sur les difficultés de création ou de fonctionnement de ces chartes. Cela reviendrait à transformer les commissions mixtes HLM en comités départementaux de conciliation sur les rapports locatifs.

- Je répète, malgré les oppositions de tout le monde hier, que j'ai entendu très nettement au cours des ateliers tous les locaux demander une simplification des périmètres et notamment la coïncidence entre agglo et autorité d'organisation des transports.

- Sur le foncier, je crois qu'il faudrait ajouter à la refonte de la fiscalité des terrains insuffisamment bâtis, le renforcement du droit de préemption urbain. L'observatoire foncier de l'Ile de France et l'APUR sont entrain d'y travailler. On aura leur rapport début Octobre.

3. Remarques de rédaction.

Elles portent sur la première partie et tu as bien raison de parler de « belle marquise... ». Néanmoins, à toutes fins utiles quelques réactions :

- je pense que dans la présentation le déficit de la dislocation du lien social devrait avoir plus de force que les problèmes spatiaux. C'est le déficit majeur et dans mon esprit celui qui légitime la puissance publique dans une très large mesure à s'occuper de la forme des villes. Car après tout comme je l'entends souvent au conseil national des villes, la forme, l'aménagement etc. sont une affaire de chaque maire dans sa ville. S'il y a une raison pour que la nation encadre ces actions c'est bien pour prévenir le risque de dislocation de la société.

- je ne suis qu'à moitié d'accord avec le discours suivant lequel on ne s'est occupé durant les 30 glorieuses que de l'extension périphérique et que maintenant il faut revenir au centre. Je rappelle qu'on a pendant cette période fait beaucoup de rénovation, encore plus de réhabilitation, qu'on a fait des efforts énormes pour empêcher la dégradation des centres ou les revitaliser etc. La réalité est que malgré ces efforts nous sommes gagnés par des forces qui vont encore plus vite : celles du désir d'individuation et d'autonomie des ménages et celles de la distribution et de ses nouvelles formes.

J'ai beaucoup apprécié en la matière les expressions de Sueur : on ne luttera pas contre ces forces en les endiguant, on luttera en créant dans les centres villes, et surtout dans tous les lieux où il est possible de faire du brassage et du partage, une attractivité concurrentielle.

J'ai entendu durant l'été sur France Culture une interview de Body Gendreau sur la renaissance, le mot n'est pas trop fort du centre de Manhattan et la reconquête de la 42^{ème} rue. Là nous avons une indication sur ce qu'il nous faut : de l'imagination pour engendrer de nouveaux projets urbains et j'insiste sur le pluriel. Nous n'avons pas tellement besoin de réflexion d'ensemble sur la cohérence de l'agglo nous sommes très fort dans la cohérence. Nous avons besoin d'imagination pour créer de l'urbanité.

En insistant d'ailleurs sur ce point, on ferait un clin d'œil aux architectes.

Georges Mercadal